Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Communications

Rapport annuel 1989-1990

Québec

90-07258/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Direction des communications
du ministère des Communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal - 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-14153-2
ISSN 0707-915X
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24, a. 14), j'ai le plaisir et l'honneur de vous transmettre le présent rapport annuel du ministère des Communications.

Ce document rend compte de l'ensemble des activités du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1990. S'y trouvent également de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Communications,

Liza Frulla-Hébert

Québec, juin 1990

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants 9

1.1.1 Les médias 9

1.1.2 Les technologies 10

1.2 La structure administrative en 1989-1990 10

1.3 Les effectifs 11

1.4 Les ressources financières 11

1.5 Les orientations de 1990-1991 12

Partie II
Bilan administratif 15

2.1 Coordination et gestion interne 15

2.1.1 Direction, planification et coordination 15

2.1.2 Soutien administratif et technique 16

2.2 Médias et information 17

2.2.1 Moyens de communication 17

2.2.2 Communication-Québec 18

2.2.3 Publications gouvernementales 19

2.2.4 Médias 20

2.3 Informatique et télécommunications 22

2.3.1 Technologies de l'information 22

2.3.2 Politiques de télécommunications 22

2.4 Fonds des services informatiques 23

2.5 Fonds des services de télécommunications 23

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1990 25

Partie III
Annexes

1. Lois et règlements relevant de l'autorité de la ministre des Communications, au 31 mars 1990 27
2. Organismes relevant de la ministre des Communications 29
3. Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1990 30
4. Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1990 33
5. Librairies et concessionnaires des Publications du Québec, au 31 mars 1990 35
6. Subventions accordées par le ministère des Communications en 1989-1990 37
7. Publications du ministère des Communications en 1989-1990 (études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques) 43

Liste des tableaux

1. Effectifs du ministère des Communications 11
2. Financement des activités du ministère des Communications 12
3. Expositions coordonnées en 1989-1990 par le ministère des Communications 18

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie rassemble les renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve les faits saillants de l'exercice 1989-1990 ainsi que des données sur la structure administrative, les effectifs, les ressources financières et les orientations pour 1990-1991.

La deuxième partie présente les principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Ces activités ont été divisées en cinq secteurs: coordination et gestion interne, médias et information, informatique et télécommunications, Fonds des services informatiques et Fonds des services de télécommunications.

La troisième partie regroupe des annexes sur les lois et règlements relevant de l'autorité de la ministre des Communications, les titulaires de postes hiérarchiques, les bureaux de Communication-Québec, les librairies et concessionnaires des Publications du Québec, les subventions accordées par le ministère des Communications et les publications du ministère des Communications.

Trois organismes relèvent de la ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des télécommunications, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radio-télévision du Québec. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969, le lieutenant-gouverneur du Québec sanctionnait la première loi constitutive du ministère des Communications (1969, c. 65). Au moment de son entrée en vigueur, le 18 décembre de la même année, le Québec devenait la première province du Canada à se doter d'un ministère des Communications. Par la suite, des changements considérables ont modifié en profondeur le contexte global des communications et ont rendu nécessaire, vingt ans plus tard, une remise à jour des mandats initiaux du Ministère et une révision de sa loi d'origine. Ses missions actuelles sont définies par la nouvelle Loi sur le ministère des Communications, sanctionnée le 23 décembre 1988.

Le ministère des Communications a pour mandat :

- de susciter, en matière de communication, des retombées positives sur les plans culturel, social et économique ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques en matière de communication, ainsi que de coordonner et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de faciliter les relations entre l'État et les citoyens en favorisant la diffusion des renseignements sur les services offerts par le gouvernement et les organismes publics ;
- de favoriser l'édition, la diffusion et la commercialisation de l'information d'intérêt public ;
- d'offrir à l'appareil gouvernemental la gamme complète des services reliés au domaine des communications.

Les communications comprennent trois volets :

- les médias, incluant l'audiovisuel, la publicité, les expositions et le placement médias ;
- les technologies de l'information dont l'informatique et les télécommunications ;
- l'information à la population.

Les trois principales clientèles desservies par le ministère des Communications sont :

- le grand public ;
- les entreprises de communication ;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

1.1 Les faits saillants

Au cours de 1989-1990, un certain nombre d'activités ont pris une importance particulière et marqué davantage la vie du Ministère. Ces dossiers touchaient, notamment, au partage des responsabilités en matière de télécommunications, au développement de la télévision et de la radio francophones, à l'élaboration d'une politique portant sur le service téléphonique d'urgence 9-1-1 et à la création de nouveaux services télématiques.

1.1.1 Les médias

Dans le domaine de la radio et de la télévision, plusieurs faits saillants sont à souligner. L'Entente de concertation et d'harmonisation sur le développement de la télévision francophone conclue avec le gouvernement fédéral a vu, en août 1989, sa portée élargie au domaine de la radio. La participation du Ministère au forum des ministres des Communications responsables de la chaîne de télévision internationale TV5 a permis la consolidation de cette entreprise chez nous et en Europe. La présentation au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'un mémoire sur la musique populaire de langue française, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, a mis en évidence l'engagement du Ministère envers la chanson francophone.

Le Ministère a publié *La télévision francophone du Québec* qui expose les caractéristiques générales de notre télévision et en présente les principaux artisans. Il a aussi amorcé une étude importante sur le phénomène des fusions et des acquisitions au sein de l'industrie de la publicité. S'ajoutent également la réalisation de portraits d'ensemble de l'économie et de la consommation des médias au Québec ainsi qu'une vaste étude sur la concentration des marchés dans les secteurs des communications au Québec depuis 1980.

Dans le domaine de l'information gouvernementale, il faut noter la participation du Ministère au projet de télématique grand-public Alex de Bell Canada qui permet aux abonnés d'avoir

banques de renseignements gouvernementaux. De plus, le Ministère a entrepris au Saguenay—Lac-Saint-Jean un projet pilote visant l'ouverture de la banque de renseignements de Communication-Québec à des tiers qui peuvent l'interroger «en langue parlée naturelle». Une trentaine de relayeurs (députés, CLSC, collèges) participent à cette expérience de télématique régionale.

Par ailleurs, les événements de Saint-Basile-le-Grand ayant ouvert la porte à une réflexion sur la coordination des communications gouvernementales lors des situations d'urgence, le Ministère a été amené à élaborer un plan d'intervention en concertation avec les autres ministères.

Dans le domaine de la diffusion des publications gouvernementales, le Ministère a développé son réseau de vente au détail des publications gouvernementales qui compte maintenant 250 librairies.

1.1.2 Les technologies

L'intervention du Ministère vise une gestion plus rationnelle des technologies de l'information au gouvernement et un soutien au développement de l'industrie. Dans ce domaine, plusieurs faits saillants sont aussi à signaler.

Le Ministère a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer une politique pour accroître l'usage du français en informatique dans le secteur public. Il a, en particulier, mis au point un guide qui permet aux gestionnaires de planifier leurs activités de francisation.

Un premier bilan de l'état d'avancement de l'informatisation dans six grands secteurs de l'économie québécoise a été réalisé. Le Ministère a publié ce premier tableau de la situation sous le titre *L'informatisation au Québec; bilan de la demande*.

Le Ministère a également collaboré avec le Secrétariat à l'aménagement et au développement régional, le ministère des Transports et le ministère de l'Énergie et des Ressources à l'élaboration d'un plan triennal dans le domaine de la géomatique; cet exercice a fait suite à l'approbation par le Conseil des ministres du plan géomatique gouvernemental.

La Vitrine technologique a poursuivi ses activités en 1989-1990. Environ 80 entreprises y ont fait des présentations devant près de 1 200 représentants des ministères, organismes et sociétés d'État.

Au plan des politiques de télécommunications, la ministre des Communications du Québec a discuté de la question du partage des responsabilités en télécommunications à plusieurs reprises avec son homologue fédéral. Cette question a donné lieu à des interventions nombreuses au cours de l'année.

Le Ministère a effectué une série de travaux en vue d'élaborer une politique portant sur le service téléphonique d'urgence 9-1-1. Ces travaux concernent notamment l'état du dossier au Québec, les raisons d'une intervention gouvernementale et l'analyse de différentes solutions et de leurs coûts.

Le Ministère a dispensé des services informatiques à 22 ministères et à 49 organismes publics. Au cours de cette période, le Ministère a livré à ses clients des services pour plus de trois millions de dollars soit environ 10 000 jours-personne. Les secteurs privilégiés sont le support à l'informatisation, le développement, l'évolution et la maintenance de systèmes d'information. Notons que la maintenance touche plus de 60 systèmes d'information et que l'ensemble de ces systèmes utilisent quelque 3 200 programmes.

Le Ministère consacre aussi beaucoup d'efforts à promouvoir l'implantation d'une infrastructure de radiocommunications basée sur la technologie des micro-ondes. Ce réseau permettra des liaisons à la grandeur du territoire québécois et, au besoin, la connexion avec les territoires voisins. Il contribuerait aussi à améliorer la coordination des interventions des divers ministères lors des situations d'urgence.

1.2 La structure administrative en 1989-1990

Le Ministère a connu peu de changements à sa structure administrative supérieure au cours de 1989-1990. Dans la poursuite de la rationalisation des activités reliées aux affaires internationales de même que fédérales-provinciales, la coordination de ces dossiers relève du Bureau des sous-ministres depuis janvier 1989. Un coordonnateur y a été affecté à temps plein.

La Direction générale de l'administration quant à elle, s'est vu confier la Direction de la programmation, précédemment la Direction de la planification stratégique. Elle a intégré et redéfini les activités de planification auparavant assumées par cette direction. De plus, les activités d'évaluation et de vérification, jusqu'alors assumées par la Direction de l'évaluation et de la vérification interne, sont dorénavant distribuées selon les grands secteurs d'activité de la direction générale.

À la suite de la décision gouvernementale de redécouper le territoire du Québec en seize régions administratives, la Direction générale de Communication-Québec a dû créer une direction régionale Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et modifier le statut du bureau de Saint-Georges dans la région Chaudière-Appalaches.

Sans modifier son organisation administrative supérieure, la Direction générale des publications du Québec a mis en opération le Fonds « Les Publications du Québec ». Ce nouveau fonds spécial n'englobe pas tous les effectifs de la direction générale et regroupe les directions de la commercialisation, des finances et services et de l'édition. La Direction du développement ainsi que la Bibliothèque administrative en sont exclues.

1.3 Les effectifs

Tableau 1
Effectifs réguliers autorisés du ministère des Communications [1]

	1988-1989	1989-1990
Coordination et gestion interne	126	123
Médias et information	494	388
Technologies de l'information	58	66
Fonds des services informatiques	212	206
Fonds des services de télécommunications	113	113
Fonds des services de placement médias	—	6
Fonds des Publications du Québec	—	110
Total	**1 003**	**1 012**

Sources : Budget 1989-1990, crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990, C.T. de mise en opération des fonds et Études des crédits 1990-1991 du ministère des Communications, partie I : Bilan et orientations

1.4 Les ressources financières

La réalisation du mandat du ministère des Communications s'effectue grâce à deux sources de financement : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus réalisés par les fonds spéciaux dont il dispose. Ces fonds sont au nombre de quatre : celui des services informatiques, celui des services de télécommunications, celui des services de placement médias et celui des Publications du Québec.

La création des fonds vise à amener les ministères et les organismes clients à assumer les coûts reliés aux services qu'ils consomment. Cette modification apportée à la structure financière du ministère des Communications explique la baisse du budget total au point de vue des crédits votés. Toutefois, les revenus des fonds sont, quant à eux, en constante augmentation. Ils étaient de 49 millions de dollars en 1987-1988, de 129 millions de dollars en 1988-1989 et de 143 millions de dollars en 1989-1990.

Même si les fonds spéciaux génèrent les revenus nécessaires à l'accomplissement de leurs activités, ils demeurent des entités administratives relevant du ministère des Communications au même titre que les autres directions générales. Le financement de leurs activités provient majoritairement des services rendus à des ministères et à des organismes gouvernementaux dont les crédits sont votés par l'Assemblée nationale.

Tableau 2
Financement des activités du ministère des Communications

	1988-1989 $	1989-1990 $
Crédits votés		
Coordination et gestion interne	23 233 000	22 051 800
Médias et information	22 926 300	24 322 700
Informatique et télécommunications	4 778 300	5 803 200
Total partiel [1]	50 937 600	52 177 700
Revenus des fonds		
Services informatiques	21 804 100	26 270 700
Services de télécommunications	92 713 200	101 340 300
Placement médias	8 611 100	8 473 900
Publications gouvernementales	6 390 100	7 666 100
Total partiel [2]	129 518 500	143 751 000
Total	**180 456 100**	**195 928 700**

1 Sources : Budget 1988-1989, crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1989 et Budget 1989-1990, crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990

2 Sources : les chiffres relatifs aux revenus des fonds pour 1988-1989 proviennent des états financiers vérifiés 1988-1989 du gouvernement du Québec; pour 1989-1990, ils sont tirés des états financiers (non vérifiés) 1989-1990

1.5 Les orientations de 1990-1991

Pour baliser son intervention au cours des prochaines années, le Ministère s'est donné six orientations stratégiques auxquelles viennent se greffer les grands projets de l'exercice 1990-1991 :

- Favoriser le développement des télécommunications au Québec.
- Créer des conditions propices au développement des entreprises de communication et faciliter leur accès aux marchés extérieurs.
- Faciliter, par une utilisation dynamique des technologies nouvelles, la communication entre l'État et les citoyens, ainsi qu'au sein de l'appareil gouvernemental.
- Réaliser des projets gouvernementaux de communication en partenariat avec l'entreprise privée et utiliser ces projets comme stimulant pour la recherche et le développement au Québec.
- Accroître l'accessibilité à l'information et aux services gouvernementaux, particulièrement pour les communautés culturelles, les personnes handicapées et les analphabètes.
- Promouvoir l'utilisation du français dans les technologies de l'information et renforcer l'industrie québécoise de la production audiovisuelle francophone.

Le développement des télécommunications

Le Ministère souhaite permettre au Québec d'assumer un rôle élargi en télécommunications afin de bien supporter ses objectifs sociaux, culturels et économiques. Ce rôle élargi vise à permettre :

- D'accroître l'équité des tarifs et des services de télécommunications entre tous les citoyens.
- De garantir à tous les citoyens un accès privilégié, en français, aux nouveaux services de télécommunications.
- De permettre la réalisation de certains projets mobilisateurs comme l'expansion du service d'urgence 9-1-1 à l'ensemble du territoire québécois.
- De favoriser le déploiement plus rapide des nouvelles technologies de télécommunications et ceci, au bénéfice des citoyens et des entreprises.
- D'augmenter significativement la part du Québec en recherche et développement dans le domaine des télécommunications.

Le développement des entreprises de communication

Au cours de la prochaine année, le Ministère entend s'impliquer activement dans le développement des entreprises de communication.

Voici quelques actions que le Ministère veut mettre de l'avant pour favoriser la croissance de trois secteurs du monde des communications, soit la production audiovisuelle, la publicité et les entreprises de logiciel.

La production audiovisuelle

Pour préserver les acquis et profiter de la longueur d'avance du Québec, le Ministère a identifié trois pistes d'action :

- une aide de l'État qui soit adaptée au système actuel de la télévision ;
- des mesures qui favoriseront l'élargissement de notre marché ;
- l'adaptation aux changements technologiques.

La publicité

Le ministère des Communications souhaite continuer à soutenir le développement de l'industrie publicitaire québécoise :

- en créant un climat favorable par l'investissement dans la qualité du lien qu'il a avec l'industrie de la publicité ;
- en mettant à la disposition, de l'industrie, de l'information stratégique, par exemple, des études de marché et des analyses financières ;
- en appuyant financièrement les démarches ponctuelles des publicitaires pour le développement de nouveaux marchés et la diffusion d'une image dynamique de l'industrie publicitaire québécoise et
- en faisant en sorte que les budgets publicitaires gouvernementaux aient un effet structurant pour l'industrie québécoise.

L'industrie du logiciel

Le Ministère annoncera l'ouverture du Centre de promotion du logiciel québécois. Ce centre a comme objectif d'aider à changer la mentalité des acheteurs face à la qualité des produits développés en français, surtout ceux développés au Québec. Il vise également à modifier l'attitude des producteurs vis-à-vis des produits français et multilingues. On tentera aussi d'y intégrer les efforts et les expertises en informatique, actuellement trop épars.

Amélioration de la communication entre l'État et les citoyens et partenariat avec l'entreprise privée

Deux projets majeurs sont à souligner ici.

Une infrastructure de radiocommunications

Le premier projet vise à mettre sur pied une infrastructure de radiocommunications. Cette infrastructure permettra d'harmoniser plusieurs réseaux de communications publics utilisés par les employés du gouvernement du Québec et par ceux des administrations locales. La mise en place de ce réseau entraînera des investissements majeurs au cours des trois prochaines années. Une fois implanté, ce réseau devrait permettre d'améliorer la sécurité publique par une meilleure couverture du territoire québécois ainsi que par une fiabilité et une souplesse accrues des communications.

Un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques

Le deuxième projet consiste à réaliser un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques. Les ministères et organismes du gouvernement du Québec disposent d'une quinzaine de réseaux de communications informatiques. L'objectif du Ministère est de les remplacer par un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques. Ce projet générera d'importantes retombées économiques pour l'entreprise privée qui sera associée à chacune des étapes de sa réalisation.

Grâce à ce réseau, les fonctionnaires, où qu'ils soient sur le territoire québécois, auront un accès égal aux banques gouvernementales d'information et de données.

L'accessibilité des citoyens à l'information et aux services gouvernementaux

Le Ministère consacrera efforts et énergie à deux dossiers : l'expansion du service téléphonique d'urgence 9-1-1 et le projet *Molière*.

Le service 9-1-1

Le service téléphonique d'urgence 9-1-1 permet aux abonnés d'accéder, à l'aide d'un numéro unique, aux services de police, de pompiers et d'urgence médicale. Au Québec seulement 36 % de la population a accès à ce service. À l'heure actuelle, il est implanté dans la Communauté urbaine de Montréal mais les autres régions du Québec ne sont pas encore desservies.

Ce service s'avère fort coûteux à dispenser. Le ministère des Communications entend analyser, avec plusieurs partenaires, différentes formules de financement et diverses avenues technologiques en vue du développement du service au Québec.

Le projet *Molière*

En 1989-1990, Communication-Québec, via ses 25 points de service répartis sur l'ensemble du territoire québécois, a reçu et traité plus d'un million de demandes de renseignements. Pour permettre à encore plus de Québécois d'avoir accès aux informations gouvernementales, le ministère des Communications envisage d'élargir à des tiers l'accès à la banque de renseignements de Communication-Québec. Une expérience est présentement en cours au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Grâce à un logiciel nommé *Molière* et à un réseau télématique, une trentaine de relayeurs d'informations privilégiés, tels députés, collèges, CLSC, peuvent interroger directement la banque de Communication-Québec.

Les résultats de ce projet pilote traceront les voies à suivre pour un élargissement éventuel de cette approche à d'autres clientèles et régions du Québec.

La promotion de l'utilisation du français dans les technologies de l'information

Conjointement avec l'Office de la langue française, le ministère des Communications a mis sur pied un comité de travail chargé de faire le point sur la situation du français dans l'informatique gouvernementale. Le comité déposera un rapport en vue d'une politique gouvernementale concernant l'utilisation de l'informatique en français. Ce rapport précisera les moyens de renforcer le français comme langue de l'informatique. Ceci, tout en respectant les lois de l'innovation technologique et les règles du marché.

Partie II
Bilan administratif

2.1 Coordination et gestion interne

Ce secteur regroupe les activités de direction, de planification et de coordination au sein du ministère des Communications. On y retrouve les activités réalisées par le Bureau des sous-ministres ou celles relevant directement de son autorité : coordination des affaires fédérales-provinciales, coordination des affaires internationales, développement économique des communications à Montréal, coordination du dossier des communautés culturelles, coordination des affaires autochtones et services reliés à la Loi sur l'accès. Ce secteur comprend aussi les activités à caractère horizontal, soit celles reliées à la planification, à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, aux communications et au développement de systèmes d'information.

2.1.1 Direction, planification et coordination

Coordination des affaires fédérales-provinciales

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication venant à échéance le 31 mars 1990, le Ministère a entrepris les négociations relatives à son renouvellement. Quelque quarante projets ont été financés cette année dans le cadre de cette Entente[1].

L'Entente de concertation et d'harmonisation sur le développement de la télévision francophone a connu, en août 1989, un élargissement de sa portée. Depuis, l'Entente s'intéresse également aux enjeux qui concernent le développement de la radio de langue française.

Au cours du même exercice, des négociations ont été amorcées avec le gouvernement fédéral sur le partage des responsabilités en matière de télécommunications. Le gouvernement fédéral s'apprêtant à légiférer en vue de centraliser le système de réglementation des entreprises de télécommunications, le Ministère a fait valoir l'importance pour le Québec d'assumer un rôle élargi en la matière, de façon à atteindre ses objectifs économiques, sociaux et culturels.

Coordination des affaires internationales

En matière de coordination des affaires internationales, le Ministère a participé notamment à l'organisation de forums réunissant les ministres des Communications responsables de la chaîne internationale de télévision francophone TV5. Le Québec a cherché à faire valoir la dimension multilatérale de la programmation de cette chaîne, dimension qui a finalement fait consensus chez ses partenaires.

Le Ministère a collaboré à l'organisation de la rencontre du groupe de travail France-Québec en audiovisuel qui s'est tenue à Québec, à l'automne 1989. Entre autres sujets, le groupe de travail a traité de la délicate question des coproductions à l'intérieur du nouveau contexte découlant de l'adoption de la Directive de la Communauté européenne sur la télévision sans frontières.

Développement économique des communications à Montréal

Le Ministère contribue au développement économique de Montréal par les activités de son Bureau de coordination établi dans la métropole depuis un an.

Le Bureau de coordination de Montréal a amorcé des échanges avec l'industrie et plusieurs institutions comme la Chambre de commerce, le Centre de recherche informatique de Montréal, la Commission d'initiatives pour le développement économique de Montréal, le Bureau du cinéma ainsi que plusieurs ministères et organismes concernés par le développement économique et technologique. Des actions spécifiques ont porté sur la recherche de financement et d'aide technique pour l'industrie.

De plus, le Bureau a assumé un leadership dans la mise sur pied de projets mobilisateurs, principalement dans le domaine des technologies de l'information, comme l'informatisation du port de Montréal, et la mise sur pied d'un centre dédié à la commercialisation de logiciels d'expression française. Notons que le secteur privé, l'administration municipale et le gouvernement fédéral ont contribué à la conception et à la réalisation de ces projets.

---

1. La liste des projets est présentée en annexe à la page 42.

La coordination du volet « communications » du dossier des communautés culturelles fait aussi partie des tâches du Bureau de Montréal. Ses travaux ont porté sur la définition et le suivi de quelques projets, particulièrement l'accès aux services de renseignements de Communication-Québec en plusieurs langues (depuis 1988) et la recherche sur la problématique « communautés culturelles et médias ».

Coordination des affaires autochtones

La coordination du volet « communications » des affaires autochtones relève du Secrétariat du Ministère depuis février 1990. Le Secrétariat met en contact les autochtones ou leurs associations avec les intervenants ministériels ou gouvernementaux concernés. De plus, il aide les différents administrateurs de programmes ou de services à traiter les dossiers et demandes concernant les autochtones tout en assurant la concertation nécessaire.

Cette année, 150 000 $ ont été octroyés dans le cadre du Programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone[1]. Signalons que le Ministère intervient dans ce milieu depuis dix ans. Au cours de cette décennie, trois millions de dollars ont été attribués pour le développement de stations de radio locales, de centres de production-radio, de journaux et pour l'expansion des communications bidirectionnelles.

Loi sur l'accès

Le ministre des Communications a déposé le 21 juin 1989, à l'Assemblée nationale, un projet de loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur la sécurité du revenu.

Ce projet de loi résultait de la première révision quinquennale de la Loi sur l'accès. Il s'inspirait dans une large mesure des recommandations de la Commission d'accès à l'information et de la Commission de la Culture de l'Assemblée nationale. La nouvelle ministre des Communications a apporté quelques ajouts et modifications à ce projet de loi. Il devrait être déposé à nouveau au début de l'année 1990-1991.

2.1.2 Soutien administratif et technique

Administration

En 1989-1990, le Ministère a procédé à la révision de l'organisation administrative de la Direction générale de l'administration. Le Ministère a complété la réalisation des systèmes informatiques qui intégreront la gestion de ses quatre fonds spéciaux.

Au cours de l'année, le plan stratégique de systématisation et d'informatisation du Ministère a été déposé. En plus de préciser les orientations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles en matière de technologies de l'information, ce plan détermine et décrit l'ensemble des projets et des activités qui seront réalisés durant les trois prochaines années.

Le Ministère a procédé à l'inspection des 25 bureaux de Communication-Québec répartis sur l'ensemble du territoire québécois ; des améliorations à la qualité et à la sécurité du milieu de travail ont été apportées là où elles étaient nécessaires. Dans le domaine des télécommunications, les efforts ont porté sur l'implantation du service Centrex III dans les bureaux de Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Soulignons que le Ministère s'apprête à créer un nouveau fonds spécial couvrant l'ensemble des moyens de communication. L'importance financière des fonds spéciaux dépasse celle des crédits votés pour le Ministère par l'Assemblée nationale. En outre, la gestion financière et comptable de ces fonds incombe au Ministère en vertu de sa loi constituante. Pour ces raisons, ses efforts ont porté sur la conception et l'implantation d'un système comptable unifié pour les quatre fonds. La normalisation des opérations comptables et financières au sein du Ministère est ainsi assurée.

Les opérations budgétaires sont maintenant décentralisées au sein des unités administratives. Afin d'assurer un contrôle fiable sur le suivi du budget et sur la régularité des transactions, un service de support aux responsables de la gestion du budget dans chacune des unités administratives a été instauré.

En matière de programmation, le Ministère a réalisé des études sur l'organisation industrielle du secteur des communications, aussi bien en termes de services que de produits. Mentionnons, à cet égard, le rapport sur l'organisation

1. La liste des projets est présentée en annexe à la page 40.

industrielle du secteur des services télématiques et celui sur l'industrie des fabricants d'équipements de télécommunications.

S'ajoute également la réalisation de portraits d'ensemble de l'économie et de la consommation des communications au Québec. Parmi ceux-ci, on retrouve *La prospective technologique; modèle d'analyse du système des communications*, *La concentration des marchés dans les secteurs des communications au Québec et au Canada depuis 1980* et *Le portrait des communications au Québec*.

Le développement des marchés d'exportation a également fait l'objet des préoccupations du Ministère. La constitution d'un espace européen des communications de même que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis ont une portée indéniable sur les intérêts du Québec. Les études effectuées par le Ministère à ce sujet ont conduit à une meilleure connaissance de la nature des enjeux et de leur influence sur les entreprises de communication.

Ressources humaines

Le Ministère a aussi consenti des efforts importants afin d'actualiser le plan d'action découlant des valeurs de gestion dont il s'est doté. Il a mis en place les moyens nécessaires à l'implantation d'un programme d'aide aux employés. Ce programme vise à apporter aide et soutien à l'employé aux prises avec des problèmes personnels qui compromettent ou sont susceptibles de compromettre son rendement au travail. L'aide apportée vise à lui permettre de conserver ou de retrouver un fonctionnement normal, tant sur le plan professionnel que personnel.

Communications internes et externes

En matière de communications internes et externes, les fêtes du XX^{e} anniversaire du Ministère, la septième édition des Prix des communications, la publication de périodiques comme *L'Intercomm*, *L'Intercomm-Express*, *Le Bulletin des communications* et *Le MCQ en bref* sont les faits marquants.

Le Ministère a aussi participé au Salon international de l'informatique et du bureau, qui a eu lieu à Montréal, et à l'Expo-congrès international en télématique; il a également collaboré à l'organisation d'événements, telle la Conférence annuelle sur les systèmes ouverts.

2.2 Médias et information

Le ministère des Communications a le mandat d'assurer la communication entre l'État et les citoyens afin d'assurer à ceux-ci l'accès simple et rapide à une information pertinente sur les programmes gouvernementaux. Il fournit également aux ministères et organismes du gouvernement des services dans les domaines de l'information, de la publicité et des publications. Il contribue aussi au développement du secteur des médias au Québec.

2.2.1 Moyens de communication

Le Ministère dispense à l'appareil gouvernemental des services professionnels de consultation, de même que des services techniques et administratifs dans les domaines de la publicité, des expositions, des médias, de l'audiovisuel, de la photographie, de la traduction multilingue et de l'interprétation. Cette approche vise à appuyer efficacement les activités de communication gouvernementale et permettre ainsi une meilleure relation État/citoyen.

L'audiovisuel

Services et expertise-conseil en matière d'audiovisuel font partie du mandat du Ministère. Il s'agit d'assurer la diffusion de l'information gouvernementale sur support audiovisuel, de faire connaître les productions gouvernementales et de collaborer à leur commercialisation. Le Ministère a réalisé 48 documents audiovisuels pour le compte de 17 ministères et organismes ainsi que 425 assignations photographiques. Il a imprimé plus de 40 000 photographies. Il a produit, au cours de l'année, les portraits officiels des membres de l'Assemblée nationale.

Le Ministère a élargi ses activités de diffusion des documents audiovisuels en région afin de se rapprocher de la population. Six bibliothèques (Québec, Montréal, Hull, Îles-de-la-Madeleine, Sept-Îles et Outaouais) sont actuellement dépositaires de plusieurs centaines de titres. De plus, des exemplaires de ces documents sont vendus sous forme de vidéocassettes dans le réseau des librairies des Publications du Québec.

Traduction

Le Ministère a pour mandat d'offrir des services de traduction et d'interprétation aux ministères et organismes. À cette fin, il fait appel, en plus de son personnel régulier, à une banque de pigistes composée de 185 traducteurs et de 14 firmes.

La production totale pour l'année 1989-1990 se chiffre à 11 608 documents traduits. Pour l'anglais et le français, la traduction a été réalisée à 83 % par le personnel du Ministère. Les principaux clients sont, par ordre décroissant, les ministères suivants: Justice (15 %), Communications (13 %), Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle (11 %) Santé et Services sociaux (10 %).

En ce qui concerne les langues étrangères, la production est confiée majoritairement (76 %) à l'entreprise privée. Les langues les plus traduites ont été l'espagnol et l'arabe (16 %) ainsi que le polonais (11 %). Les principaux clients sont le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (72 %), la Régie des rentes du Québec (14 %) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (7 %).

Publicité et expositions

Le Ministère a pour mandat d'analyser les programmes annuels de publicité des ministères et organismes assujettis à la directive en la matière et de constituer, avec l'approbation du Conseil du trésor, le programme annuel de publicité du gouvernement.

En 1989-1990, l'enveloppe globale du programme de publicité a atteint 19 millions de dollars, comparativement à 17,5 millions de dollars l'année précédente. Cette hausse provient principalement de l'augmentation du budget de publicité du ministère du Tourisme qui est alloué aux associations touristiques régionales.

Le Ministère a analysé 36 devis publicitaires, coordonné cinq sélections d'agence en vue d'octrois de contrats de services en publicité et diffusé 30 bulletins d'information sur les médias à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Ministère prépare la programmation annuelle des participations gouvernementales prévues à divers salons et expositions et il coordonne ces participations quand le nombre de ministères et d'organismes présents est important ou lorsque le contexte le justifie. Il élabore un design d'ensemble destiné à renforcer l'image de marque du gouvernement et conseille les participants sur leur présentation.

En 1989-1990, le Ministère a coordonné la présence gouvernementale à cinq expositions, dont une à Montréal et deux à Québec.

Tableau 3
Expositions coordonnées en 1989-1990

Événement	Nombre d'exposants gouvernementaux	Nombre de visiteurs
Salon de l'épargne-placements (Montréal)	10	65 230
Salon de l'épargne-placements (Québec)	6	25 101
Exposition provinciale (Québec)	24	125 000
Salon Info-Service Plus (Roberval)	53	16 055
Salon Info-Service Plus (Baie-Comeau)	75	8 100

2.2.2 Communication-Québec

Le Ministère renseigne les citoyens sur les lois, programmes et services administrés par les gouvernements du Québec et du Canada. Vingt-cinq points de service[1] composent le réseau de Communication-Québec sur l'ensemble du territoire québécois. Ils ont permis de répondre à plus de 1 200 000 demandes de renseignements cette année.

Le Ministère a participé au projet de télématique grand-public Alex de Bell Canada. Dans la même veine, il a mis en marche, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, un projet pilote visant l'ouverture de la banque de renseignements à des tiers. L'expérience permet, grâce à un logiciel nommé *Molière*, d'interroger la banque « en langue parlée naturelle ». L'essai, qui se déroule via un réseau télématique régional, permet d'explorer cette approche avec une trentaine de relayeurs privilégiés (députés, collèges, CLSC).

Le Ministère a poursuivi ses efforts d'information auprès de clientèles spécifiques tels les autochtones, les membres des communautés culturelles de la région de Montréal, les personnes handicapées et les analphabètes. De plus, les nouveaux arrivants et les membres des

1. La liste des 25 points de service est présentée en annexe à la page 33.

huit principales communautés culturelles peuvent obtenir, à partir du bureau de Montréal, un service dans leur langue d'origine. Enfin, les personnes souffrant de problèmes auditifs peuvent également y bénéficier d'un service d'interprétation gestuelle et labiale.

Les événements de Saint-Basile-le-Grand avaient ouvert la porte à une réflexion sur la nécessité d'une coordination des communications gouvernementales en situation d'urgence. Les champs d'intervention avaient été clarifiés par cette réflexion et le rôle de chacun, quant à la coordination de l'information, du renseignement et des télécommunications a été mieux défini par Communication-Québec. Les événements survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu (contamination au plomb) et à Saint-Léonard-d'Aston (déraillement d'un train contenant des produits chimiques) ont permis de valider le modèle d'intervention développé par Communication-Québec en concertation avec les autres ministères et organismes concernés. À la suite de ces expériences, un comité interministériel s'emploie à définir les modalités de coordination des communications en situation d'urgence.

Compte tenu de la décision gouvernementale de redécouper le territoire du Québec en seize régions administratives, un bureau régional a été ouvert dans la région Chaudière-Appalaches et la Direction régionale Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a été créée. Ajoutons aussi que le rôle de Communication-Québec en région a été particulièrement remarqué dans le cadre des conférences socio-économiques tenues au cours de l'année.

2.2.3 Publications gouvernementales

Le Ministère a pour responsabilité d'éditer, de publier et de commercialiser différents documents gouvernementaux, soit des titres réalisés par ou pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec ou encore les textes de l'Éditeur officiel du Québec. Ces activités sont regroupées sous le chapeau des Publications du Québec. Il gère aussi une bibliothèque au service des fonctionnaires et des chercheurs et coordonne le réseau des bibliothèques gouvernementales.

Bibliothèque administrative

La Bibliothèque administrative met à la disposition des fonctionnaires et des chercheurs les publications dont les titres se regroupent autour des sujets suivants: administration et gestion, communications et informatique, économie politique et commerce extérieur, éducation, relations de travail, relations internationales et référence générale.

La Bibliothèque administrative coordonne le réseau des bibliothèques gouvernementales appelées à enrichir le catalogue collectif. Elle gère également le Programme de dépôt qui produit la *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec* et fournit en informations la banque de données PUBLIQ. Enfin, elle administre le Centre d'échange de publications.

Édition

Dans le domaine de l'édition, le Ministère a produit 1 000 publications réparties comme suit:

- 154 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II;
- 390 titres de tirés-à-part de lois et règlements;
- 1 recueil annuel des lois;
- 3 mises à jour des *Lois refondues du Québec*;
- 122 codifications administratives et publications jurisprudentielles;
- 75 rapports annuels;
- 258 publications ministérielles.

Afin de rendre plus accessible aux citoyens l'information gouvernementale et assurer une très bonne visibilité de ses produits dans toutes les régions du Québec, le Ministère a procédé à:

- l'accroissement du nombre de préposés au Service des ventes et de renseignements téléphoniques en plus d'étendre les heures d'ouverture de ce service;
- la réduction, à cinq jours ouvrables, des délais de traitement et de livraison de ses commandes;
- une pénétration importante du réseau de vente au détail. Ce réseau est constitué de 250 librairies dont 22 appartiennent à des concessionnaires[1].

Le Ministère a développé des relations avec des organismes publics et privés qui peuvent devenir des partenaires dans la création de nouveaux documents gouvernementaux. Ainsi, plus de 50 projets ont été analysés, permettant l'ajout

1. La liste des librairies des Publications du Québec et des concessionnaires se trouve en annexe à la page 35.

d'une vingtaine de nouveaux produits à commercialiser. Parmi les nouveautés figurent :

- six titres bilingues en coproduction avec les éditions Wilson et Lafleur ;
- trois titres avec la Télé-Université du Québec ;
- deux titres en codistribution avec le Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur ;
- une réédition de *Québec, trois siècles d'architecture*.

2.2.4 Médias

Le Ministère a le mandat de susciter des retombées positives aux plans culturel, social et économique dans le but de développer l'industrie québécoise des médias et de favoriser l'accès de la population aux services de communication offerts par ces médias.

Ses champs particuliers d'intervention sont la radio, la télévision, incluant la production audiovisuelle indépendante, la presse écrite, la publicité, la télédistribution et le développement international de tous ces secteurs, notamment l'exportation des produits télévisuels québécois.

Radio

Au cours de la dernière année, le Ministère a posé certaines actions reflétant ses orientations quant au développement de l'industrie de la radio : la consolidation financière de l'industrie, le soutien à la programmation et l'approvisionnement en musique vocale francophone.

Un mémoire sur la musique populaire de langue française, réalisé conjointement avec le ministère des Affaires culturelles, a été déposé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), lors des audiences de novembre 1989. Les ministères y ont identifié des orientations exprimant leur engagement envers la chanson francophone, tout en tenant compte de l'importance pour le Québec de consolider les médias qui sont chargés de véhiculer la culture.

Par ailleurs, le Ministère a encouragé la tenue d'événements tels que les rencontres de Radio-Activité, la Semaine de la chanson française d'ici organisée par l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française et le Festival international d'été de Québec.

Le Ministère a accordé un million de dollars aux radios communautaires à l'intérieur du Programme d'aide à la radio communautaire[1]. Une aide a également été accordée à l'Association des radiodiffuseurs communautaires en vue, notamment, de réaliser un guide de gestion à l'intention des radiodiffuseurs communautaires du Québec.

Télévision et production audiovisuelle indépendante

Dans ce secteur, les actions menées visaient globalement à renforcer la programmation offerte et à consolider l'industrie de la télévision tout comme celle de la production audiovisuelle indépendante qui en fait partie intégrante. Le Ministère a poursuivi ses recherches sur le financement dans le domaine de la production audiovisuelle, plus particulièrement sur les règles fiscales applicables à ces productions.

Le Ministère a publié *La télévision francophone du Québec*. Ce document expose les caractéristiques générales de notre télévision d'expression française : offre, concurrence, retombées et popularité permettent d'en préciser le contexte. L'étude présente aussi ceux qui « font » la télévision au Québec, qu'ils soient télédiffuseurs publics, privés, spécialisés, communautaires ou encore producteurs indépendants. Enfin, le document examine quelques-uns des défis les plus importants qu'aura à relever la télévision francophone québécoise au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Ministère a apporté son soutien au Regroupement des télévisions communautaires et locales du Québec dans ses objectifs de financement, de mise en marché, de formation, et de réalisation d'un projet de programmation réseau.

Presse écrite

Le Ministère s'est intéressé au phénomène de la concentration de la propriété et à celui de l'avènement des nouvelles technologies dans ce secteur d'activités.

Durant l'année, le Ministère a apporté son appui à la presse écrite et son soutien à certains organismes du milieu tels l'Association des hebdomadaires régionaux, l'Association des journalistes de la presse spécialisée, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et le Conseil de presse du Québec.

---

1 La liste des radios subventionnées à l'intérieur de ce programme apparaît en annexe à la page 37.

De plus, le Ministère a continué d'apporter son appui à la presse communautaire, notamment par une aide financière à l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Publicité

Une série d'actions visant à stimuler le développement de l'industrie québécoise de la publicité ont été réalisées au cours de la dernière année. Par son appui à l'industrie, le Ministère veut ainsi augmenter les investissements publicitaires au Québec, accroître la part du marché québécois des agences d'ici et favoriser le rayonnement des agences québécoises à l'extérieur du Québec. Ces trois objectifs s'inscrivent dans une perspective plus globale d'amélioration des revenus des médias québécois et, partant, de soutien à leur propre développement.

Le Ministère a ainsi appuyé financièrement le Publicité-Club de Montréal, notamment pour une recherche réalisée par son Service d'information et de statistiques sur la publicité au Québec. Cette étude a porté sur le profil de la main-d'œuvre québécoise en publicité. Un soutien financier a également été apporté au Mondial de la publicité, tenu pour la première fois à Paris. Le Festival international du film publicitaire s'est aussi vu accorder une aide financière.

Par ailleurs, une importante étude portant sur le phénomène des fusions et acquisitions au sein de l'industrie publicitaire a été amorcée.

Télédistribution

Le Ministère a déposé au CRTC un mémoire sur le renouvellement de la réglementation de la télédistribution.

Par ailleurs, le Ministère a participé, par une aide financière et des services conseils, à une journée d'étude sur le piratage des signaux de la télévision payante organisée par l'Association des câblodistributeurs du Québec.

Dans le but de rendre la télévision francophone disponible au plus grand nombre de foyers québécois possible, le Ministère a financé une vingtaine d'études de faisabilité sur l'extension des signaux de télédistribution aux régions encore mal desservies.

Il a aussi participé activement à l'essor technologique du secteur par son appui financier et le suivi du projet Consortel (équipement interactif sur réseaux intégrés).

Développement international

Le Ministère représente le gouvernement du Québec au sein du Groupe de travail tripartite France-Canada-Québec sur l'espace télévisuel francophone. Celui-ci a poursuivi ses réunions en 1989-1990. Les travaux de la dernière rencontre portaient sur les coproductions Canada-France, la constitution du marché unique européen de 1993, le partenariat d'entreprises, les exportations de produits télévisuels, et le fonctionnement de TV5 Europe et TV5 Québec-Canada.

Dans le but d'accroître sa compréhension des marchés extérieurs et de prendre connaissance des perspectives d'affaires à l'étranger, le Ministère a participé à des événements d'envergure internationale. Il a aussi soutenu la participation des gens de l'industrie. Mentionnons, entre autres événements :

- le MIP-TV et le MIPCOM, marchés internationaux de productions audiovisuelles ;
- le Mondial de la publicité ;
- le Festival international du film publicitaire ;
- des événements à caractère international tenus au Québec, tels Productions 89, Symposium 89, etc.

Programmes d'aide au développement des communications

Tel que démontré précédemment, le Ministère a analysé et financé d'importants projets soumis par des entreprises ou des organismes, dans le cadre des différents programmes d'aide au développement des communications.

En ce qui a trait au Programme d'aide à la radio communautaire, le Ministère a recommandé le versement d'un million de dollars en subventions en vue de soutenir ou de développer des radios communautaires. De plus, sous sa recommandation, des radios communautaires ont reçu 450 000 $ de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le Ministère a de plus administré le programme Expérience de travail du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Les 156 000 $ versés ont permis de créer des emplois dans 56 organismes ou médias communautaires.

Le Ministère a analysé des projets soumis dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication. En 1989-1990, des subventions totalisant près de 2 900 000 $ ont été versées à des projets tels que Consortel, Cosmo Vision,

TV5 Europe et TV5 Québec-Canada, de même qu'à des entreprises montréalaises (pour la modernisation de leurs infrastructures de production audiovisuelle) et à des associations représentant l'industrie.

Soulignons aussi la participation du Ministère au Programme ministériel d'aide pour le développement de l'industrie des services en communication à l'intérieur duquel il a recommandé l'octroi de près de 450 000 $ à des entreprises, des associations et des regroupements de médias[1].

2.3 Informatique et télécommunications

La Loi sur le ministère des Communications, révisée en décembre 1988, a confirmé la mission du Ministère dans le domaine des technologies de l'information. Il doit, entre autres, encourager l'implantation des technologies de l'information en vue de susciter des retombées positives pour le Québec sur les plans culturel, social et économique. Le Ministère doit également coordonner, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, les activités des ministères et organismes gouvernementaux dans le domaine des technologies.

2.3.1 Technologies de l'information

L'intervention du Ministère vise une gestion plus rationnelle des technologies de l'information au gouvernement et des actions plus éclairées en ces matières dans la société et dans l'économie québécoise. Pour ce faire, le Ministère cherche, entre autres, à accroître l'efficacité des investissements gouvernementaux en technologies de l'information et à améliorer l'accessibilité aux services gouvernementaux par des moyens technologiques. Cette dimension de la mission du Ministère comporte aussi une recherche de l'impact social des technologies de l'information et une préoccupation à l'égard de la protection des caractéristiques linguistiques et culturelles du Québec.

Le Ministère a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer une politique pour accroître l'usage du français en informatique dans le secteur public. Il a, en particulier, mis au point un guide qui permet aux gestionnaires de planifier leurs activités de francisation.

Un premier bilan de l'état d'avancement de l'informatisation dans six grands secteurs de l'économie québécoise a été réalisé. Le Ministère a publié ce premier tableau de la situation sous le titre *L'informatisation au Québec; bilan de la demande*.

Le Ministère a également collaboré avec le Secrétariat à l'aménagement et au développement régional, le ministère des Transports et le ministère de l'Énergie et des Ressources à l'élaboration d'un plan triennal dans le domaine de la géomatique; cet exercice a fait suite à l'approbation par le Conseil des ministres du plan géomatique gouvernemental. En 1989-1990, les travaux ont porté sur la réalisation d'un guide de gestion d'un projet géomatique.

D'autre part, un guide de gestion des technologies de l'information a été réalisé en collaboration avec une firme privée. Par ailleurs, on a préparé la mise sur pied d'un centre de promotion des logiciels et des technologies de l'information à Montréal.

Au cours de la dernière année, le Ministère a maintenu son support à la communauté informatique gouvernementale en lui fournissant services-conseils et avis techniques, en publiant un périodique (*Le Curseur*) et en diffusant plusieurs documents de référence dont le douzième rapport annuel informatique au gouvernement du Québec.

Le Ministère a continué à offrir son expertise et son soutien logistique à l'occasion de certains événements dans le domaine des technologies de l'information (Salon international de l'informatique et du bureau de Montréal, Expocongrès international en télématique, Logiciel 90, etc).

La Vitrine technologique a poursuivi ses activités en 1989-1990. Environ 80 entreprises y ont fait des présentations devant près de 1 200 représentants des ministères, organismes et sociétés d'État.

2.3.2 Politiques de télécommunications

La ministre des Communications du Québec a discuté de la question du partage des responsabilités en télécommunications à plusieurs reprises avec son homologue fédéral. Elle a également rencontré plusieurs de ses homologues provinciaux. De leur côté, les fonctionnaires

---

1. La liste des projets subventionnés à l'intérieur de ce programme apparaît en annexe à la page 38.

provinciaux ont poursuivi à leur niveau les échanges dans le but d'en arriver à une solution satisfaisante dans ce dossier. Le Ministère a notamment participé à trois réunions multilatérales de fonctionnaires, soit deux réunions interprovinciales et une réunion fédérale-provinciale.

Le Ministère a effectué une série de travaux en vue d'élaborer une politique portant sur le service téléphonique d'urgence 9-1-1. Ces travaux concernent notamment l'état du dossier au Québec, les raisons d'une intervention gouvernementale et l'analyse de différentes solutions et de leurs coûts.

En ce qui a trait aux orientations réglementaires, le Ministère a amorcé une réflexion et poursuivi les échanges avec le milieu concernant certains dossiers telles les règles d'interconnexion des réseaux et les règles de pratique et de procédure de la Régie des télécommunications.

Le Ministère a aussi initié une réflexion et des consultations sur la concurrence sur le plan local, c'est-à-dire celui des réseaux de distribution des compagnies de télédistribution et de télécommunications.

Dans le cadre d'audiences publiques de la Régie des télécommunications, le Ministère s'est intéressé aux dossiers portant sur les plans de développement de Québec-Téléphone et Télébec.

2.4 Fonds des services informatiques

Le Ministère met à la disposition des ministères et organismes du gouvernement du Québec des services de traitement de l'information ainsi que des services de développement de systèmes. Il exerce donc un rôle de serveur gouvernemental.

Depuis le début des opérations du Fonds des services informatiques, l'augmentation de la consommation des services de traitement informatique a été de 10 % l'an. Cette croissance a permis au Ministère de maintenir, en 1989-1990, sensiblement la même tarification que l'année précédente et cela, tout en assurant l'autofinancement du Fonds et l'amélioration des services fournis.

Traitement de l'information

En matière de traitement de l'information, le Ministère a maintenu la qualité de ses services quant à leur disponibilité et leur stabilité auprès de la clientèle. Il a surtout consacré ses efforts à trouver des solutions ingénieuses aux problèmes rencontrés et à minimiser ses délais d'intervention à la suite des requêtes des clients. Des efforts importants ont été déployés pour concrétiser les orientations technologiques, notamment la mise en place d'une architecture d'exploitation des bases de données relationnelles et la définition du cadre de gestion afférent.

Les mécanismes de sécurité d'accès aux systèmes ont été raffermis, afin de garantir une sécurité complète d'accès au réseau et aux données tout en assurant leur intégrité. Plusieurs projets ont été réalisés visant la mise en place d'outils ainsi que l'utilisation de matériels et de logiciels adéquats pour assurer un haut niveau de stabilité des systèmes.

Développement des systèmes

Le Ministère a dispensé ses services à 22 ministères et à 49 organismes publics. Au cours de cette période, le Ministère a livré à ses clients des services pour plus de trois millions de dollars soit environ 10 000 jours-personne. Les secteurs privilégiés sont : le support à l'informatisation, le développement, l'évolution et la maintenance de systèmes d'information. Notons que la maintenance touche plus de 60 systèmes d'information et que l'ensemble de ces systèmes utilisent quelque 3 200 programmes.

L'année 1989-1990 a donc permis de planifier le changement, de promouvoir de nouveaux services et de préparer l'organisation à ces changements. On doit retenir comme éléments de base que les efforts porteront maintenant sur l'aide à l'informatisation des petites et moyennes organisations gouvernementales. Parallèlement, le Ministère supportera le développement vertical et l'entretien des systèmes actuels jusqu'à la prise en charge par les clients de ces fonctions. Un plan de transition a été prévu avec les clients concernés.

2.5 Fonds des services de télécommunications

Le Ministère assure la disponibilité des services de télécommunications auprès des différents ministères et organismes gouvernementaux de même qu'auprès de certains organismes privés. Pour ce faire, il administre le Fonds des services de télécommunications (FST). En plus de jouer un rôle de planification et de coordination dans le développement intégré des infrastructures et des réseaux de télécommunications, le Ministère conseille le gouvernement et lui fournit l'expertise nécessaire en vue du développement technologique cohérent dans le

secteur des télécommunications. Il doit aussi favoriser le développement de l'industrie québécoise des télécommunications.

Le Ministère agit notamment comme courtier auprès des fournisseurs privés dans l'acquisition des biens et des services de télécommunications. La téléphonie, les communications informatiques, les radiocommunications et les communications écrites représentent ses champs d'intervention. La clientèle du Ministère est constituée de 55 ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale et de 58 organismes dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

Téléphonie

Le nombre de lignes téléphoniques actuellement en service dans les ministères et organismes gouvernementaux s'élève à plus de 40 000; de ce nombre, environ 35 000 sont reliées au service Centrex. Au cours de la dernière année, le service Centrex a été étendu aux villes de Trois-Rivières, Hull et Sherbrooke.

Pour sa part, le service interurbain gouvernemental – réseau interurbain privé à l'usage exclusif des employés du gouvernement – transmet 13 millions d'appels annuellement.

Par ailleurs, les ministères et organismes gouvernementaux mettent à la disposition de la population des services téléphoniques à accès gratuit. Ainsi, environ 350 circuits à appels interurbains planifiés (service 800) sont en service. Deux éditions du répertoire téléphonique gouvernemental ont été réalisées et diffusées à plus de 60 000 exemplaires chacune.

Communications informatiques

Afin d'assurer l'échange de données entre plusieurs milliers de terminaux répartis sur l'ensemble du territoire québécois et la quinzaine d'ordinateurs de grande puissance au service du gouvernement, le Ministère offre à sa clientèle un service de location de 1 700 circuits dédiés et 3 000 circuits commutés.

Radiocommunications

L'infrastructure de radiocommunications inclut 200 sites de transmission dont 97 sont la propriété exclusive du gouvernement du Québec, le reste étant partagé avec d'autres usagers. Cette infrastructure supporte six réseaux indépendants et dessert environ 8 500 utilisateurs.

Le Ministère consacre beaucoup d'efforts à promouvoir l'implantation d'une infrastructure unique de radiocommunications. La mise en opération de ce réseau est prévue pour 1992. Ce réseau permettra des liaisons à la grandeur du territoire québécois et, au besoin, la connexion avec les territoires voisins. Il contribuera aussi à améliorer la coordination des communications des divers ministères lors des situations d'urgence.

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1990

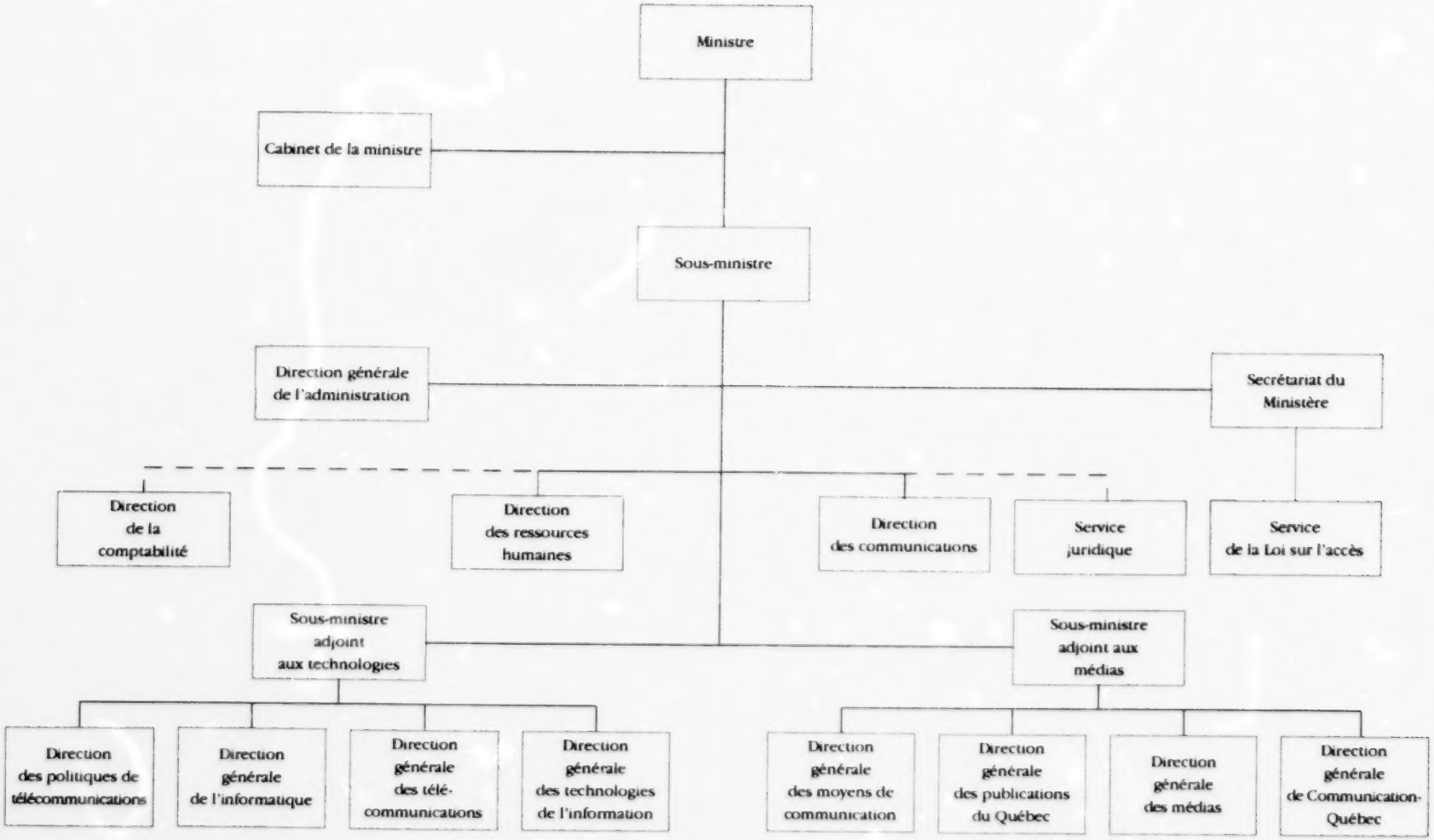

Partie III
Annexes

Annexe 1

Lois et règlements relevant de l'autorité de la ministre des Communications, au 31 mars 1990

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1).
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24).
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c.P-30.1).
- Loi sur la Régie des télécommunications (L.R.Q., c. R-8).
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., c. S-11.1).
- Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., C. E-4.1).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (R.R.Q., c.A-2.1, r. 1.1).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (R.R.Q., c. A-2.1, r.2).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 0.1).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., c. M-24, r.1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r.2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., c. M-24, r. 2.1).
- Règlements sur la *Gazette officielle du Québec* (R.R.Q., c. M-24, r. 2.2).
  - Modification: décret 2856-82, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
  - Modification: décret 1774-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 9 décembre 1987, p. 6691.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., c. M-24, r.3).
  - Modification: décret 1985-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 3, 20 janvier 1988, p. 373.
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r.4).
  - Modification: décret 968-80.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (R.R.Q., c. M-24, r. 5.1.).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des télécommunications

- Règlements sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., c. R-8, r.1).
- Règles de procédure devant la Régie des services publics (R.R.Q., c. R-8, n.2).
- Tarifs des droits payables à la Régie des services publics par certaines entreprises publiques (R.R.Q., c. R-8, n.4).
  - Modification: décret 68-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 5, 4 février 1987, p.977.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r.2).
- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r.2).
- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r.3.1).

- Modification : décret 721-85, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 20, 8 mai, p. 2388.
- Modification : décret 1079-86, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 6 août 1986, p.3332.

– Règlement de la Société de radio-télévision du Québec sur les échelles de salaires des cadres (R.R.Q., r.3.2) C.T. nº 172015, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 45, 25 octobre 1989, p. 5475.

– Règlement concernant les échelles de salaires des employés non syndiqués de Radio-Québec (S.11.1, r.3.3) C.T. nº 172017, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 45, 25 octobre 1989, p.5476.

– Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r.4).

– Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., S-11.1, r.5).

– Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., c.S-11.1., r.6).

– Règlement sur la gestion financière de la Société de radio-télévision du Québec, décret 72-90, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 6,7 février 1990, p. 553.

– Règlement sur les heures de travail et sur la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., c.S-11.1, r.8).

– Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., C. s-11.1, R.9).

– Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c.S-11.1, r.10).

- Modification : C.T. nº 1480824, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 24 novembre 1982, p. 4329.

– Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r.12).

- Modification : C.T. nº 145166, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 3 août 1983, p. 3636.
- Modification : C.T. nº 148230, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 8, 15 février 1984, p. 1181.
- Modification : C.T. nº 150672, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 25, 13 juin 1984, p. 2345.
- Modification : C.T. nº 153913, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 26 décembre 1984, p. 6269.
- Modification : C.T. nº 160786, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 21, 21 mai 1986, p. 1447.
- Modification : C.T. nº 164072, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 13, 30 mars 1988, p. 1861.
- Modification : C.T. nº 172770, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 7, 14 février 1990, p. 609.

Annexe 2

Organismes relevant de la ministre des Communications[1]

Commission d'accès à l'information

900, place d'Youville
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél. : (418) 643-5544
Président : Jacques O'Bready

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des télécommunications du Québec

2875, boulevard Laurier
Édifice Delta
13e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M2
Tél. : (418) 643-5560
Président : André Dufour

La Régie des télécommunications du Québec est à la fois un tribunal de régulation économique, un organisme de contrôle, un instrument et une source d'avis et d'ordonnances et une ressource de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation de Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec

800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424
Présidente : Françoise Bertrand

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter sur l'ensemble du territoire québécois une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec. Elle a aussi pour mandat d'implanter, de posséder et de gérer un service de production de documents audiovisuels et de radio-télévision.

1. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1990

Ministre
Liza Frulla-Hébert
(418) 643-7843

Directeur du cabinet
Yves-Thomas Dorval
(418) 643-7843

Sous-ministre
Jacques Pigeon
(418) 643-8492

Secrétaire du Ministère
Édith Bédard
(418) 643-8492

Coordonnatrice des dossiers de communications au bureau de Montréal
Estelle Bouchard
(514) 873-7237

Directeur général de l'administration
Raynald Brulotte
(418) 643-8760

Directeur des ressources financières
Christian Beaudet (par intérim)
(418) 643-2375

Directeur des ressources matérielles
Émile Loranger
(418) 644-8519

Directeur de la programmation
Vacant
(418) 644-1788

Directeur des systèmes d'information et de l'innovation
Pierre Noreau (par intérim)
(418) 643-9509

Directeur des ressources humaines
Jean-Claude Kirouac
(418) 643-7930

Directeur des communications
Démosthène Blasi
(418) 643-1529

Directeur de la comptabilité
Pierre Rompré
(418) 643-1957
(Relève du ministère des Finances)

Directeur du Service juridique
Vacant
(418) 643-8704
(Relève du ministère de la Justice)

Sous-ministre adjoint aux technologies
Jean-Pierre Delwasse
(418) 643-8492

Directeur des politiques de télécommunications
André Duplessis
(418) 643-8096

Directeur général de l'informatique
Bernard Beauchemin
(418) 644-6108

Directeur du traitement de l'information
Jean Pellerin
(418) 644-1862

Directeur de la coordination
Jacques A. Bilodeau
(418) 644-1862

Directeur du développement des systèmes
Jacques Proulx
(418) 644-1866

Directeur général des télécommunications
Éric Martin
(418) 643-7774

Directeur de la planification
Gilbert Labonté
(418) 644-2694

Directeur de la gestion des services et des réseaux
Richard Sirois
(418) 643-2196

Directrice des services administratifs et à la clientèle
Ann Chamberland (par intérim)
(418) 646-7606

Directeur de l'ingénierie et des projets
Marcel W. Landry (par intérim)
(418) 644-6111

Directrice générale des technologies de l'information
Monique Charbonneau
(418) 643-8708

Directeur des technologies
Michel Rosciszewski
(418) 644-9819

Directeur des logiciels d'application
Louis Lamothe
(418) 644-7009

Directrice de l'informatisation et de la gestion
Francine Thomas
(418) 646-2216

Directeur de l'information électronique et de la télématique
Daniel Beauregard (par intérim)
(418) 646-1999

Directeur de la coordination
Pierre Lamothe
(418) 644-3344

Sous-ministre adjointe aux médias
Brigitte Bourque
(418) 643-8492

Directeur général des moyens de communication
François C. Reny
(418) 644-7640

Directrice de la traduction
Micheline Blache
(418) 644-2866

Directeur de la publicité et des expositions
Jean-Pierre Lemonde
(418) 644-1342

Directeur de l'audiovisuel
Jules Rochon
(418) 644-1856

Directeur général des publications du Québec
Jean-Paul Gagné
(418) 644-7789

Directeur de la Bibliothèque administrative
Luc Dufour
(418) 643-1515

Directeur de l'édition
Maurice Sabourin
(418) 644-7785

Directrice du développement
Catherine Ann Devlin
(418) 644-7843

Directeur des finances et des services
Fernand De Lagrave
(418) 644-7819

Directeur de la commercialisation
Roger Hakim
(418) 643-1804

Directeur général des médias
Serge Thibaudeau
(418) 643-1625

Directeur du développement international et de la télédistribution
Jean-Guy Prince
(418) 643-1618

Directrice de la radio-télévision et de la publicité
Hélène Cantin
(418) 643-1887

Directeur de l'économie des médias
Guy Rivest
(418) 644-0566

Directeur général de Communication-Québec
André Dorval (par intérim)
(418) 643-1430

Directeur des services centraux
Jean-Pierre Gagnon (par intérim)
(418) 643-1430

Directrice régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la Madeleine
Danielle Daigneault
(418) 722-3950

Directeur régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Jacques-Gilbert Tremblay
(418) 547-3696

Directrice régionale de Québec et Chaudière-Appalaches
Micheline Baril
(418) 643-7366

Directeur régional de Mauricie—Bois-Francs
François Beaudoin (par intérim)
(819) 379-9115

Directeur régionale de l'Estrie
Rock Boisclair
(819) 569-9083

Directrice régionale de Montréal
Nicole Laverdure
(514) 499-2400

Directeur régional de Laval-Lanaudière et Laurentides
Lucien Fillion
(514) 669-3733

Directeur régional de la Montérégie
Guy Saint-Martin
(514) 873-8852

Directeur régional de l'Outaouais
Yves Roy
(819) 770-2632

Directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue
Jean Mercure
(819) 764-3236

Directeur régional de la Côte-Nord
Jean-Pierre Dallaire
(418) 968-2878

Annexe 4

Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1990[1]

01 — Bas-Saint-Laurent

Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél. : (418) 722-3939

02 — Saguenay—Lac-Saint-Jean

Jonquière [2]
3950, boulevard Harvey Est
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-6601

Saint-Félicien
1174, boulevard du Sacré-Cœur, case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
Tél. : (418) 679-0433

03 — Québec

Bureau de Québec
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8S5
Tél. : (418) 643-1344

Accueil et renseignements
Édifice Marie-Guyart, r.-de-ch.
1037, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 4Y7
Tél. : (418) 643-2123

04 — Mauricie—Bois-Francs

Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 108
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6121

Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél. : (819) 477-7272

05 — Estrie

Sherbrooke
200, Belvédère Nord - r.-de-ch. 02
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3000

06 — Île-de-Montréal

Montréal
2, complexe Desjardins, case postale 691
Tour de l'est, 22e étage, bureau 2217
Montréal (Québec)
H5B 1B8
Tél. : (514) 873-2111

Accueil et renseignements
3, complexe Desjardins
Tour du nord
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél. : (514) 873-2111

07 — Outaouais

Hull
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, r.-de-ch.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3232

08 — Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda
108, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

Val-d'Or
888, 3e Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

---

1. Le premier bureau d'une région est habituellement une direction régionale; les autres sont des bureaux locaux.

2. Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de cet édifice.

09 — Côte-Nord

Sept-Îles
456, rue Arnaud, r.-de-ch., bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, bureau 203
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

11 — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Gaspé
167, rue de la Reine, case postale 1610
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2550

Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale, case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
(418) 986-3222

12 — Chaudière-Appalaches

Saint-Georges-de-Beauce
130, 120e Rue Est
Saint-Georges-de-Beauce (Québec)
G5Y 2Z9
Tél. : (418) 227-1122

Thetford Mines
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél. : (418) 338-0181

13 — Laval-Lanaudière

Laval
1796, boulevard des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
Tél. : (514) 873-5555

Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél. : (514) 759-6440

15 — Laurentides

Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél. : (514) 438-1282

16 — Montérégie

Longueuil
300, rue de Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

Saint-Jean-sur-Richelieu
24, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

Salaberry-de-Valleyfield
83, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

Annexe 5

Librairies et concessionnaires[1] des Publications du Québec, au 31 mars 1989

Librairies Les Publications du Québec

Hull
Les Publications du Québec
Librairie de place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél. : (819) 770-0111

Montréal
Les Publications du Québec
Librairie du complexe Desjardins
Niveau de la promenade, tour du nord
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél. : (514) 873-6101

Québec
Les Publications du Québec
Librairie
Édifice Marie-Guyart
Aile Saint-Amable, r.-de-ch.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-3895

Sainte-Foy
Les Publications du Québec
Librairie de place Laurier
2740, boulevard Laurier
La promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4L7
Tél. : (418) 651-4202

Concessionnaires

Baie-Comeau
Librairie L'Entreligne
Plaza des Rives
859, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3P8
Tél. : (418) 589-6600

Chicoutimi
Librairie du Royaume
Place du Royaume
1401, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 5N6
Tél. : (418) 545-3571

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél. : (418) 549-7135

Dolbeau
La Librairie Centrale
1245, rue Wallberg
Dolbeau (Québec)
G0W 3A0
Tél. : (418) 276-3455

Gaspé
Librairie Alpha inc.
103, rue de la Reine
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-5514

Jonquière
La Procure de Jonquière ltée
3460, boulevard Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 8L3
Tél. : (418) 542-9571

Laval
Librairie Papeterie Le Bouquin inc.
395, boulevard Cartier
Laval (Québec)
H7N 2K8
Tél. : (514) 688-6036

New Richmond
Librairie générale Liber
Carrefour Baie-des-Chaleurs
120, rue Perron Ouest, case postale 669
New Richmond (Québec)
G0C 2B0
Tél. : (418) 392-4828

Rimouski
Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B6
Tél. : (418) 723-8521

1. On entend par concessionnaires, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels des Publications du Québec.

Rouyn-Noranda
Au boulon d'ancrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6H7
Tél.: (819) 764-9574

Saint-Georges-de-Beauce
Librairie de la Chaudière inc.
Place Centre-Ville
11400, 1re Avenue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5S4
Tél.: (418) 227-1303

Saint-Hyacinthe
Librairie Daigneault
548, rue Mondor
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5A9
Tél.: (514) 773-8586

Saint-Lambert
Librairie Le Fureteur inc.
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R4
Tél.: (514) 465-5597

Sherbrooke
Biblairie G.G.C. ltée
65, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4B3
Tél.: (819) 566-0344

Biblairie G.G.C. ltée
Pavillon Albert-Leblanc
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
Tél.: (819) 566-0344

Toronto
Maison de la presse internationale
124-126, Yorkville Ave.
Toronto (Ontario)
MR5 1C2
Tél.: (416) 928-0418

Trois-Rivières
Clément Morin et Fils inc.
Centre les Rivières
412e, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1W1
Tél.: (819) 379-4153

Rivière-du-Loup
Librairie du Portage
298, boulevard Thériault
Rivière-du-Loup
G5R 3X8
Tél.: (418) 862-3561

Drummondville
Librairie du Centre-du-Québec
212, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2C 1J8
Tél.: (819) 478-1395

Joliette
Librairie René Martin
598, rue Saint-Viateur
Joliette (Québec)
J6E 3B7
Tél.: (514) 759-2822

Shawinigan
Clément Morin & Fils inc.
1, plaza de la Mauricie
Shawinigan (Québec)
G9N 7C1
Tél.: (819) 539-8326

Granby
Biblairie G.G.C. ltée
152, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 4Y6
Tél.: (514) 375-1569

Annexe 6

Subventions accordées par le ministère des Communications en 1989-1990

Programme d'aide à la radio communautaire

Nom du média	Montant de la subvention $
Radio CKNA, Natashquan	25 000
Radio communautaire de la Frontière, Lac-Etchemin	15 000
Radio communautaire de la Frontière, Lac-Etchemin	50 000
Radio Anticosti, Port-Meunier	25 000
Radio communautaire de Senneterre	40 000
Campus Laval FM, Sainte-Foy	40 000
Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	50 000
Radio communautaire Haute-Gatineau, Maniwaki	40 000
Radio Blanc-Sablon	30 000
Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	40 000
Radio communautaire francophone de Montréal (CIBL)	40 000
Radio communautaire francophone de Montréal (CIBL)	30 000
Radio communautaire Rive-Sud, Longueuil	50 000
Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	40 000
Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	18 000
Radio Gaspésie, Gaspé	10 000
Radio communautaire Saguenay, Jonquière	40 000
Association des radios communautaires du Québec, Montréal	82 000
Diffusion communautaire Harrington Harbour	5 000
Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	25 000
Radio Basse-Ville, Québec	40 000
Radio communautaire Rivière-Saint-Augustin	25 000
Radio communautaire Fermont	40 000
Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	25 000
Radio communautaire des Îles, Cap-aux-Meules	20 000
Radio du Pontiac, Fort-Coulonge	40 000
Ravio TV communautaire, Havre-Saint-Pierre	25 000
Radio communautaire du comté, Rimouski—Mont-Joli	50 000
Radio de Châteauguay	40 000
Total	**1 000 000**

Programme d'aide pour le développement des industries de services en communication

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant $
Production 89	Expo-conférence annuelle des professionnels des industries de l'image et du son	24 000
Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec (ROCCQ)	Restructuration de l'association Développement de l'autofinancement des télévisions communautaires	25 000
Regroupement des télévisions communautaires et locales du Québec (RTCL)	Projet-pilote de publicité commerciale Étude sur le statut des télévisions communautaires	40 000
Publicité-Club de Montréal	Recherche thématique sur la publicité québécoise	30 000
Publicité-Club de Montréal	Livre sur l'histoire de la publicité québécoise	18 000
Télé-Variétés inc.	MIP-TV 89	44 000
Télécopro inc.	MIP-TV 89	43 500
Disc-Québec	Répertoire québécois des documents en médias substituts	25 000
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNAQ)	Protection des droits des consommateurs	44 630
Centre de recherche en développement économique (Université de Montréal)	Recherche sur l'économie de l'information	5 000
Centre québécois des relations internationales (CQRI)	Colloque sur la télévision	5 000
Association canadienne de la radio et télévision de langue française (ACRTF)	Organisation de la Fête de la chanson francophone d'ici	31 250
Festival international d'été du Québec	Prix international de la chanson francophone	30 000
Mondial de la publicité	Troisième Mondial de la publicité francophone	20 000
Radio éducative de Matane	Étude de faisabilité	3 300
Câble Télé-Plus, municipalité de Scotstown	Étude de faisabilité	5 000
Radio Activité	Organisation de la Sixième rencontre des gens du disque et de la radio	5 000
Conseil des usagers des médias de la Sagamie (CUMS)	Activités reliées à la défense des usagers	15 000
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)	Organisation du congrès annuel	9 500
Association des journalistes de la presse spécialisée (AJPS)	12e concours rédactionnel	1 000

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant $
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)	Étude sur la publicité nationale	31 000
Cité des arts et des nouvelles technologies	Carrefour international de l'audiovisuel	7 000
Municipalité de Bishopton	Étude de faisabilité en câblodistribution	3 295
Municipalité de Marbleton	Étude de faisabilité en câblodistribution	3 375
Coopérative de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean	Étude de faisabilité municipalité Saint-Méthode	3 270
Association des câblodistributeurs du Québec (ACQ)	Commandite Album-souvenir	3 000
Conseil de l'industrie électronique du Québec (CIEQ)	Carrefour international de l'information électronique	10 000
Information-Logiciel	Publication en intelligence artificielle	25 000
Université de Montréal (Faculté de l'aménagement)	Colloque sur les lieux de travail de demain	6 000
Société québécoise de recherche en informatique	Revue *Technologies de l'information et Société*	10 000
Fédération de l'informatique du Québec (FIQ)	Programmation des activités	37 100
Martin international	Expo-congrès international de la télématique	30 000
Groupe interuniversitaire de recherche en informatique (GIRICO)	Tenue de séminaires, de colloques, de symposiums nationaux et internationaux; publication de la revue scientifique *Ico-Québec*	15 000
Service de la recherche (Université de Montréal)	Colloque sur les nouvelles technologies et la propriété	3 000
Association des médias écrits communautaires du Québec	Réalisation de trois études relatives au mandat de l'Association	31 000
Total		**642 220**

Programme d'aide à l'emploi dans le cadre des travaux communautaires du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu

Nom de l'organisme	Montant $
Association des créateurs radiophoniques indépendants	6 750
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	525
Campus Laval FM	1 620
Communauté KMERE du Canada	1 350
Conseil des usagers des médias de la Sagamie	1 080
Corporation of the Northen Village of Kangiqaualujjuaq	80
Diffusion communautaire de la Mitis	1 200
Groupe Les Éditions du 7e Ciel	4 200
Groupement de défense des droits sociaux T.R. & T.R.O.	7 200
Journal communautaire de Saint-Siméon	1 435
Journal communautaire L'Attisée	103
Journal communautaire Le Phare	2 400
Journal communautaire Sainte-Thérèse-de-Lisieux	662
ournal Éko d'Albanel	960
Journal Le Citoyen	700
Journal Nouvelles d'Icitte	1 800
Journal Le Vent d'Ici	1 200
La Bande Magnétique	5 400
La Criée-Groupe de communication	2 700
La Gazette populaire de Trois-Rivières	1 800
L'Écho de la Capitale	600
L'Écho de Louiseville-Berthier	300
Les médias communautaires - Le Vaniérois	1 800
Les Productions L'Accroche Coeur	2 400
Média Clip	3 600
Mouvement Action-Chômage	9 000
Radio Bellechasse	3 150
Radio CKNA	4 725
Radio communautaire de Châteauguay	720
Radio communautaire de la Frontière	600
Radio communautaire de la Haute-Gatineau	4 050
Radio communautaire de la Rive Sud	2 880
Radio communautaire francophone de Montréal (CIBL)	7 245
Radio communautaire de l'Estrie	88 105
Radio communautaire du Saguenay	1 465
Radio communautaire montagnaise Les Escoumins	1 350
Radio du Pontiac	3 150
Radio Manawan Kitotakan	1 350
Radio McGill	2 250
Radio MF Charlevoix	1 200
Radio Mingan	1 350
Radio Nord-Joli	12 600
Revue L'Une à L'Autre	900
Télévision communautaire de Beauceville	450
Télévision communautaire de Buckingham, Masson et Angers	840
Télévision communautaire de la Rivière-du-Nord	4 494
Télévision communautaire de la vallée de la Matapédia	2 580
Télévision communautaire de la vallée du Richelieu	9 000
Télévision communautaire de Plessisville	10 408
Télévision communautaire de Roberval	6 271
Télévision communautaire des Bois-Francs	1 680
Télévision communautaire de Lac-Bouchette	2 400
Télévision communautaire de La Doré	2 580
Télévision communautaire de l'Amiante	1 200
Télévision communautaire de Rivière-Saint-Jean	1 200
The First Informer	3 000
Total	**156 058**

Programme d'aide aux communications en milieu autochtone

Nom de l'organisme	Montant $
Communications autochtones	10 000
Tuliup Nipingat FM Radio	6 000
Puvirnituup Tusautinga	6 000
Municipalité de Kangirsuk	6 000
Municipalité d'Aupaluk	6 000
Municipalité de Kangiqsualujpuak	6 000
Radio Kue Attinukan	5 000
Piekouagami Kamimjets	5 000
Radio montagnaise Les Escoumins	5 000
Radio Ntelemuk	5 000
Radio Kushapetsheken	5 000
Radio Ekuantashi Kaiamiumistuk	5 000
Papanassi Kaiamiumistuk	5 000
Radio montagnaise de Natashquan	5 000
Radio montagnaise de Saint-Augustin	5 000
Kaneshsatake Communications Society	6 000
Akwesasme Communications Society	6 000
Radio communautaire Huronne Wyandot	6 000
Radio Tepatcimo Kitotakan	5 000
Radio Wemotaci Kitotakan	5 000
Radio Manawan Kitotakan	5 000
Société de communication Tewegan	12 000
Conseil de bande de Longue-Pointe	6 000
Radio communautaire de Lac-Simon	6 000
Société Tagramiut Nipingat	8 000
Total	**150 000**

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Montant $
Association des agences de publicité du Québec	Action Toronto	66 262,50
Association des radiodiffuseurs communautaires	Guide de gestion de la radio communautaire	15 500,00
Les Promotions Pierre Tremblay	Promotion de la chanson d'expression française	5 100,00
Systèmes Taarna	Studio d'animation par ordinateur	42 250,00
Studio Centre-Ville	Studio de téléproduction multi-format	61 496,00
Les Films CINAR	Studio de post-production sonore intégré	180 000,00
Premier Choix TVEC	Fonds de recherche et développement d'émissions de télévision pour enfants	20 000,00
Photosur Géomat	Système d'information urbaine à référence spatiale	82 984,50
Logipol	Système intégré d'information (incendies et protection civile)	10 000,00
Tecktrend International	Développement de produits de reconnaissance des signaux par intelligence artificielle	64 834,00
Positron Industries	Développement de systèmes de communication spécialisés (téléphonie)	96 875,00
Digimode	Réseau de signaux numériques	30 000,00
Cosmo Vision	Utilisation de la technologie SDMM (système de distribution multipoints et multicanaux)	337 500,00
Consortel	Réseau intégré à large bande	1 287 500,00
CIEQ-CADAPSO	Campagne de sensibilisation contre le piratage des logiciels	52 459,50
SEROM	Mesures d'auditoire en région	21 000,00
Services documentaires Multi-Média	Logibase	96 725,00
Consortium de télévision Québec-Canada	TV5 Europe	348 052,00
Télévision communautaire de l'Amiante	Projet de renouvellement d'équipements pour prise d'images et montage (version studio et portative)	52 000,00
Total		**2 910 538,50**

Annexe 7

Publications du ministère des Communications en 1989-1990 (études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques)

Coordination et gestion interne

Direction des communications

- *L'Intercomm-Express*
- *L'intercomm*
- *Le Bulletin des communications*
- *Le MCQ en bref*
- *Organigramme-photos du ministère des Communications*
- *Rapport annuel 1988-1989*
- *Études des crédits 1990-1991 du ministère des Communications (Partie I)*
- *Politique et plan de communications internes 1989-1990*
- *Normalisation visuelle des publications du ministère des Communications du Québec*
- *Le dépôt légal et le Programme de dépôt des publications du gouvernement du Québec*
- *La taxe de vente en édition*
- *Le droit d'auteur et l'édition gouvernementale*
- *Répertoire des clientèles et partenaires socio-économiques du ministère des Communications du Québec*

Direction générale de l'administration

- *Étude des crédits 1989-1990 du ministère des Communications (Partie II et Partie III)*

Direction des systèmes d'information et de l'innovation

- *Rapport annuel de l'informatique du ministère des Communications 1987-1988*
- *Plan annuel de réalisation relatif aux technologies de l'information 1990-1991*
- *Planification stratégique de systématisation et d'informatisation*
- *Évaluation du projet bureautique de Communication-Québec*
- *Gestion documentaire: guide de l'usager*
- *Évaluation du projet d'intervention en gestion documentaire*
- *Évaluation du Programme de formation en gestion documentaire*
- *Programme d'achat collectif de micro-ordinateurs pour usage personnel – proposition de politique*

Direction de la programmation

- *L'Europe 92; vers un espace européen des communications et sa portée pour les intérêts du Québec*
- *L'Europe 92; document synthèse des politiques de la Communauté européenne pour l'achèvement du marché unique*
- *L'Europe 92; les programmes d'aide communautaire en faveur des communications en Europe*
- *La concentration des marchés dans les secteurs des communications au Québec et au Canada depuis 1980*
- *La place des communications dans les programmes d'aide gouvernementale à l'industrie: un bilan provisoire*

Médias et information

Direction générale des moyens de communication

- *Répertoire des documents audiovisuels*
- *L'Immédiat*
- *Vidéofiche express*
- *Info Expos*

Direction générale de Communication-Québec

- *L'Accès (Saguenay—Lac-Saint-Jean)*
- *L'Info-Relayeurs (Québec)*
- *Bulletin régional d'information (Mauricie—Bois-Francs)*
- *La Chronique (Estrie)*
- *News Letters (Estrie)*
- *La Réponse (Estrie)*
- *Le Diffuseur (Île-de-Montréal)*
- *L'Info-Relayeurs (Île-de-Montréal)*
- *La Virée (Laval-Lanaudière)*
- *L'Autre information (Montérégie)*
- *Le Fil conducteur (Abitibi-Témiscamingue)*
- *Le Service au citoyen (S.A.C) (Côte-Nord)*
- *Liste des journées, semaines et mois thématiques*

- *Liste d'adresses des principaux ministères et organismes fédéraux, éditeurs de publications gratuites*
- *Liste d'adresses des ministères et organismes provinciaux principaux éditeurs de publications gratuites, gouvernement du Québec*
- *Liste des responsables des communications, gouvernement du Canada, ministères et sociétés d'État, régions de la Capitale nationale et du Québec*
- *Liste des directeurs et responsables des communications au gouvernement du Québec*
- *Liste des publications périodiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec*

Direction générale des publications gouvernementales du Québec

- 154 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II;
- 390 titres de tirés-à-part des lois et règlements;
- 1 recueil annuel des lois;
- 3 mises à jour des *Lois refondues du Québec*;
- 122 codifications administratives et publications jurisprudentielles;
- 75 rapports annuels;
- 258 publications ministérielles.

- *Se lancer en affaires (réimpression)*
- *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec*

Direction générale des médias

- *Les médias à Montréal; portrait et tendance*
- *La télévision francophone du Québec*
- *Rapport statistique sur les médias québécois*
- *Commercialisation des émissions de télévision et droits de suite; la France et la Belgique*

Informatique et télécommunications

Direction générale des technologies de l'information

- *Le Curseur*
- *Parutions récentes*
- *Les besoins gouvernementaux en logiciel*
- *La demande en information gouvernementale; étude auprès des entreprises québécoises*
- *Les environnements informatiques au gouvernement du Québec; vol. 1: Répertoire par ministère ou organisme*
- *Les environnements informatiques au gouvernement du Québec; vol. 2: Répertoire détaillé des produits*
- *Les environnements informatiques au gouvernement du Québec; vol. 3: Répertoire sommaire des produits*
- *Évaluation du logiciel CONSOI-MCD dans un environnement PC*
- *Événement d'intérêt; technologies de l'information 1989-1990*
- *Guide d'acquisition de micro-ordinateurs*
- *L'informatisation au Québec; état de la question des impacts sociaux, économiques, culturels et juridiques*
- *L'informatisation du Québec; profil de la demande*
- *Intervenants en information électronique et en télématique*
- *La multinormalisation en télématique*
- *Les orientations technologiques gouvernementales en gestion des documents; annexes*
- *Le portrait de l'industrie de la télématique*
- *Profil des banques de données au gouvernement du Québec; analyse et inventaire*
- *Technique de réduction; tris informatiques à quatre clés*
- *Les technologies de l'information au gouvernement du Québec 1988-1989; bilan et perspectives*
- *La télématique en question*
- *Événements d'intérêt en technologies de l'information*

Fonds des services informatiques

- *Contact DGI*

Fonds des services de télécommunications

- *Télécom*
- *Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec – février 1990*
- *Rapport annuel 1988-1989 de la Direction générale des télécommunications*
- *Réso: rapport sur l'efficacité des services et des opérations fournies par la DGT*
- *Guide des mesures intérimaires du RICIB*
- *Guide d'implantation de la messagerie vocale intégrée au Centrex III*

Gouvernement du Québec
Ministère des
Communications

ISBN 2-551-14153-2

90000

9 782551 141531

Imprimé au Québec (Canada)